

ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES PERSONNES

Le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, d'avril 2018 à avril 2019, une importante enquête statistique sur les déplacements des personnes résidant en France métropolitaine et sur leur usage des moyens de transport collectifs et individuels.

Cette enquête vise à connaître les pratiques de mobilité et les parts des différents modes de transport dans les déplacements des Français. Elle est la seule enquête qui permette de décrire les conditions de transport individuel sur tous les territoires : en ville et en banlieue, où la circulation est de plus en plus difficile, mais aussi dans les couronnes périphériques des villes et les campagnes, où les transports collectifs sont souvent plus rares.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Mise à disposition d'un kit de communication pour accompagner l'enquête « Mobilité des personnes » 2018-19

Pour informer les ménages sélectionnés et les inviter à répondre au questionnaire, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

Le kit comprend :

- une nouvelle page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr
- 2 bannières au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573*90 px)
- une affiche au format A3
- un programme de tweets
- un communiqué de presse
- une brève présentation de l'enquête

Tous ces supports sont téléchargeables, dès le 11 avril 2018, à partir de la page dédiée sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/information/3365007> ;

Nous vous suggérons, pour le site internet de votre collectivité :

1. d'insérer une **bannière** sur votre site, faisant ainsi la promotion de cette enquête ;
2. de mettre le lien URL sur cette bannière, vers la **page dédiée à l'enquête « Mobilité des personnes » sur insee.fr** <https://www.insee.fr/fr/information/3365007> ;
3. de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez **écrire un article sur votre site** ;

Vous pouvez **publier un article sur votre journal local** en reprenant la présentation de l'enquête ou le communiqué de presse de l'Insee ou en vous en inspirant.

L'**affiche** au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer à partir du PDF téléchargeable à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/3365007>

Et, si vous avez un **compte Twitter**, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur [insee.fr](https://www.insee.fr), soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête Mobilité des personnes.

Si vous rencontriez des difficultés pour l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par mail : communication-institutionnelle@insee.fr

